

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS N° 01-01/2023**

Objet : Aide exceptionnelle à l'attention de Madame

L'an deux mil vingt-trois et le 31 janvier à 18 heures, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

Présents : Mrs, Mmes Josianne ANGE – Jean-Marie WOZNIAK – Cathy VEY-FARCE – Anne-Marie GRANGER – François AUROUX – Danielle ROBERT – Annie DUBAR – Colette CHIODI – Marie-France TRAINEAU.

Absents excusés : Marie-Hélène JUVENON.

Absents : Fabrice LARUE – Christelle ROBIN – Laura BERBEL – Eric TEUFERT – Géraldine CAMU – Daniel LANGA – Corinne VANDECASTEELE.

Procurations : Marie-Hélène JUVENON à Cathy VEY-FARCE

VEY-FARCE Cathy a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la demande de Madame _____ après du CCAS de Clérieux,
- ◆ Vu le rendez-vous entre Madame _____ et Madame Cathy VEY-FARCE, Vice-Présidente du CCAS ainsi que les pièces justificatives remises,

Considérant que, Madame _____ mère d'un adolescent en situation de handicap, suivant une scolarité nécessitant le suivi d'un stage de terminal.

Considérant que, l'adolescent suit ce stage au sein d'un centre équestre en Isère qui nécessite la mise en place d'un hébergement la semaine pour lequel une aide est sollicitée.

Considérant que, le stage a commencé en septembre et se termine en mars et que la totalité de l'hébergement représente 31 nuits (40 € la nuit) pour un budget de 1 240 €.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de régler une partie de la facture du gîte pour les mois de février et de mars 2023 à hauteur de 480 €.

DIT que le montant sera réglé directement par le CCAS au gîte.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget CCAS.

AUTORISE le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 6 février 2023

Le Président
Fabrice LARUE



La secrétaire de séance
Cathy VEY-FARCE